



Service : Marchés Publics
DC2025- 021

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 25/02/2025
ID : 059-215903832-20250205-DC_2025_021-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-09

Objet : Transformation du CCAS en poste de Police Municipale-Place Gabriel Péri

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché de travaux pour la rénovation des locaux du CCAS de la ville de Marly afin que ceux-ci accueillent la Police Municipale, place Gabriel Péri sur la commune de Marly,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

Article 1 : il est décidé d'attribuer le marché de travaux de rénovation des locaux du CCAS de la ville de Marly afin que ceux-ci accueillent la Police Municipale, comme suit :

- Lot 01 : Gros œuvre - maçonnerie - façades - carrelage – enduit : à la société GCC HAUTS-DE-FRANCE, située à SAINT LAURENT BLANGY (62052) pour un montant de 57 376,80 € HT
- Lot 02 : Couverture Charpente : à la société SARL LOTTIAUX FRERES, située à BRUAY-SUR-L'ESCAUT (59860) pour un montant de 143 662,56 € HT
- Lot 03 : Menuiseries extérieures / Serrurerie : à la société PRO'CONCEPT, située à FEIGNIES (59750) pour un montant de 56 103,41 € HT
- Lot 04 : Faux plafonds / Cloisons / Menuiseries intérieures : : à la société GCC HAUTS-DE-FRANCE, située à SAINT LAURENT BLANGY (62052) pour un montant de 33 125,99 € HT
- Lot 05 : Peinture / Revêtement de sols : à la société HAINAUT PEINTURE SERVICES, située à MARLY (59770) pour un montant de 36 101,63 € HT
- Lot 06 : Plomberie / Chauffage / Ventilation : à la société HERVE THERMIQUE, située à RAISMES (59590) pour un montant de 37 990,00 € HT
- Lot 07 : Electricité : à la société HERVE THERMIQUE, située à RAISMES (59590) pour un montant de 23 469,77 € HT

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à attribuer et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 05 février 2025

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 06.02.2025
et de la publication le 25.02.2025